



Robinson Sheppard Shapiro  
S.E.N.C.R.L. • L.L.P.  
Avocats • Barristers & Solicitors

**ASSURANCE**  
**2011.11.0102F**

**INSURANCE**  
**2011.11.0102E**

## COMMUNIQUÉ

**Me Patrick Henry** (Barreau 1974) s'est joint au groupe d'avocats de RSS en 1981 avec une expérience de 7 ans en droit des assurances. Plaideur chevronné et reconnu par tous ses pairs, il a plaidé devant toutes les instances judiciaires et tous les niveaux d'appel, y compris à 3 reprises devant la Cour Suprême du Canada. Ses principaux champs de pratique incluent le droit des assurances, le litige civil, la responsabilité professionnelle et civile, la négligence et la responsabilité du fabricant.



**Me Patrick Henry** (Bar 1974) joined the RSS team of lawyers in 1981 with already 7 years of experience in Insurance Law. Seasoned litigator as acknowledged by all his peers, he has pleaded before all judicial instances and appeal levels including on three occasions before the Supreme Court of Canada. His fields of practice include Insurance Law, Civil Litigation, Civil and Professional liability and Product Liability Law.

### **NOUVEAU CODE DE PROCÉDURE CIVILE : ENCORE AU STADE EMBRYONNAIRE**

Les médias ont récemment parlé du fait que le gouvernement québécois souhaitait adopter un nouveau *Code de procédure civile*. Qu'en est-il exactement?

Sachez tout d'abord qu'il s'agit d'un avant-projet de loi et non d'un projet de loi présenté et discuté devant l'Assemblée nationale.

Avant d'en arriver à un projet de loi, le gouvernement québécois a décidé de faire une consultation générale sur ledit avant-projet de loi.

En conséquence, tout citoyen ou organisme qui souhaite faire des représentations doit transmettre un mémoire ou une demande d'intervention, et ce, au plus tard le 18 novembre 2011.

La Commission des institutions, qui sera chargée de tenir les auditions publiques

### **NEW CODE OF CIVIL PROCEDURE : STILL AT THE EMBRYONIC STAGE**

The media recently reported that the Quebec Government will adopt a new *Code of Civil Procedure*. What will happen and when?

First of all, you have to know that this is a draft bill and not a proposed bill presented and discussed before the National Assembly.

Prior to adopting the proposed bill, the Quebec Government decided to do a general consultation on the draft bill.

Therefore, any individual or organization wishing to express its views must submit a brief or a request for intervention to the Committee, no later than November 18, 2011.

The Committee on Institutions, which will be holding public hearings on the draft bill, will



Robinson Sheppard Shapiro

concernant l'avant-projet de loi, commencera ses travaux le 17 janvier 2012. Suite à cette consultation publique, le gouvernement pourra modifier l'avant-projet de loi et finaliser le projet de loi pour sa présentation à l'Assemblée nationale.

Nous croyons que le *Projet de loi instituant le nouveau Code de procédure civile* ne sera pas présenté à l'Assemblée nationale avant l'automne 2012 et que cela pourrait aussi être retardé si des élections avaient lieu.

Cet « *avant-projet de loi instituant le nouveau Code de procédure civile* » constitue une réécriture complète du *Code de procédure civile* actuel, incluant une renumérotation de tous les articles. Tel que déjà annoncé, l'une des modifications majeures à ce Code sera l'imposition d'un expert unique.

Nous suivrons pour vous ce dossier de près et nous vous informerons de tout développement à cet égard.

begin its work on January 17, 2012. Following this public consultation, the Government may amend the proposed bill and finalize it for presentation before the National Assembly.

We believe that the *Bill to enact the new Code of Civil Procedure* will not be presented to the National Assembly before the fall of 2012 and that this could be delayed if elections were held.

This "*Draft bill to enact the new Code of Civil Procedure*" is a complete rewrite of the current *Code of Civil Procedure*, including a renumbering of all articles. As previously announced, one of the major changes to the Code will be the imposition of a single expert.

We will follow this issue closely and will advise you of any developments in this regard.

\* \* \*

Notre communiqué vise à attirer votre attention sur des sujets légaux d'actualité qui, nous le croyons peuvent intéresser le public. En aucun cas, il ne doit être considéré comme une opinion juridique. Son seul objectif est d'attirer l'attention des lecteurs sur des questions d'intérêt et/ou de nouveaux développements en matière de droit civil.

Our "Communiqué" aims to bring to your attention the contemporary legal issues which we believe are and should be of interest to the public at large and under no circumstances is it to be considered to be a legal opinion. The Communiqué is merely intended to alert readers of interesting topics and/or new developments in civil law.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire, de mémoriser sur un système d'extraction de données ou de transmettre, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, tout ou partie de la présente publication, à moins que le nom de l'auteur de la publication ne soit clairement identifié par écrit sur la publication elle-même.

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise, unless the authorship of the publication is identified in writing on the face of the publication itself.

\* \* \*